



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance régulière du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue au lieu ordinaire des sessions ce troisième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures, sont présents: Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Linda Roussy, Diane Aubut et Nancy Huard.

tous conseillers (ères), formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Genade Grenier.

La directrice générale est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2020-26

Proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt des états financiers par la firme Raymond Chabot Grant Thornton
3. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2020 et suivi
5. Approbation des comptes
6. Dons
7. Lecture de la correspondance
8. Dossiers des élus
9. Résolution comité incendie
10. Résolution demande d'autorisation ouverture route du Quai à la MRC
11. Résolution représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles Avignon-Bonaventure
12. Voirie
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON RÉSOLUTION N° 2020-27

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et appuyé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport financier de l'année 2019, tel que présenté par la vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2020-28

Proposé par la conseillère Laurette grenier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2020 soit adopté tel que lu.

COMPTE RÉSOLUTION N° 2020-29



N° de résolution
ou annotation

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le certificat numéro 03-2020 au montant de 4 684.03\$ et certificat numéro 03A-2020 au montant de 18 789.28\$ et certificat numéro 02B-2020 au montant de 429.64\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

DONS
RÉSOLUTION NO 2020-30

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que la demande de don suivante soit acceptée :

Club Lions : 25.00

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

CAMPING QUÉBEC
RÉSOLUTION NO 2020-31

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil adhère à Camping Québec au coût de 331.02\$.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque

ADHÉSION URLS
RÉSOLUTION N° 2020-31-1

Proposé par Diane Aubut, appuyé par Alfred Larocque et résolu à l'unanimité

Que : la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 78\$, représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu' : Elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Linda Roussy et Nancy Huard

La directrice est autorisée à émettre ce chèque

PROCLAMATION OFFICIELLE DE LA JOURNÉE NATIONALE
DES CUISINES COLLECTIVES 2020
RÉSOLUTION NO 2020-32

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens et des collectivités;

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant :« le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité»;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Linda Roussy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le 03 mars 2020, il est résolu que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi proclame, par la présente, le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives.

Tout au long de l'année, la municipalité encouragera les citoyennes et citoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain.

ADHÉSION CREGÎM
RÉSOLUTION NO 2020-33

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle son adhésion au CREGÎM au coût de 75\$.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.

RENCONTRE INCENDIE
RÉSOLUTION N° 2020-34

Considérant l'envoi à la Ville de Paspébiac de la résolution 2020-21 en date du 4 février 2020 et toujours sans réponse en date du 26 février 2020;

Considérant que le service incendie de la Ville de Paspébiac n'a pas de camion autopompe conforme aux tests de pompage annuels;

Considérant le manque de rigueur du Conseil municipal de Paspébiac versus un dossier aussi important que le service incendie;

Considérant le désintéressement démontré vis-à-vis ses partenaires de l'entente intermunicipale quant à la tenue de rencontres et à une facturation imprécise et surement questionnable;

Considérant l'urgence de trouver des solutions efficaces et durables pour nos citoyens;

Il est proposé par Diane Aubut et appuyé par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi convoque une rencontre de travail avec Madame Janique Lebrun, directrice à la Sécurité civile Gaspésie-Iles-de-la-madeleine, avec Monsieur Michel Gionest, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et avec Monsieur David Thibault, préventionniste à la MRC de Bonaventure.

AUTORISATION OUVERTURE ROUTE DU QUAI
RÉSOLUTION NO 2020-35

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et appuyé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice à faire des démarches auprès de la MRC de Bonaventure pour une demande d'ouverture de la route du Quai sur le territoire de la MRC.



N° de résolution
ou annotation

RENCONTRE
RÉSOLUTION NO 2020-35-1

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil demande une rencontre avec l'association des pêcheurs.

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-
BONAVENTURE
RÉSOLUTION NO 2020-36

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

CONSIDÉRANT l'entente signée du 12 novembre 2019 entre vingt-trois (23) municipalités des territoires des MRC d'Avignon et de Bonaventure (« l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure sera formé d'un délégué de chacun des conseils municipaux signataire de l'Entente, le tout, tel que fixé dans l'Entente et conformément aux articles 585 et suivants du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par : Gérard Litalien
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi nomme par la présente le *maire, monsieur Genade Grenier*, à titre de délégué de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et que le *conseiller, monsieur Alfred Larocque* soit nommé comme substitut.

VOIRIE

VARIA

PERIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Diane Aubut que la séance soit levée à 20h15.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.



Maire



Directrice générale